

**Conseil économique et social**

Distr. générale
14 avril 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable**Septième session**

19-30 avril 1999

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Lancement des préparatifs de la neuvième session de la Commission
pour les questions relatives au thème sectoriel : énergie**

**Lancement des préparatifs de la neuvième session
de la Commission pour les questions relatives
au thème sectoriel : énergie**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1-2 | 2 |
| II. Historique | 3-5 | 2 |
| III. Processus préparatoire de la neuvième session de la Commission du développement durable | 6-13 | 3 |
| A. Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable | 7-9 | 3 |
| B. Contribution du nouveau Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement | 10-11 | 3 |
| C. Contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales | 12 | 4 |
| D. Contributions provenant d'initiatives gouvernementales, du secteur privé et des grands groupes | 13 | 4 |
| IV. Propositions d'action pour la Commission du développement durable à sa septième session | 14 | 4 |

* E/CN.17/1999/1.

I. Introduction

1. À sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (résolution de l'Assemblée S-19/2, annexe). Il comprend le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable pour la période 1998-2001, qui indique que le thème sectoriel de la neuvième session de la Commission sera atmosphère/énergie et que le secteur économique à l'examen sera énergie/transports. Les décisions prises par l'Assemblée générale à ce sujet figurent à la section III.B du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, sous la rubrique «Énergie» (par. 42 à 46), ainsi que sous les rubriques intitulées «Transports» et «Atmosphère» (par. 47 à 56).

2. À sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale, reconnaissant la complexité et l'interdépendance des questions relatives à l'énergie et au développement durable, a également décidé que la préparation de la neuvième session de la Commission devrait commencer dès sa septième session et être confiée à un groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable, dont les réunions se tiendraient en même temps que les réunions intersessions entre la huitième (2000) et la neuvième (2001) sessions de la Commission. L'Assemblée a souligné que, conformément aux objectifs d'Action 21, les travaux menés par la Commission à sa neuvième session devraient contribuer à l'élaboration d'une stratégie énergétique viable pour tous.

II. Historique

3. À sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a indiqué que, bien que l'énergie soit indispensable au développement économique et social et à l'amélioration de la qualité de la vie, il était crucial d'adopter en la matière des modes de production, de distribution et d'utilisation viables. Elle a conclu qu'il fallait donc prendre les mesures suivantes :

- a) Opter pour des modes de production, de distribution et d'utilisation viables;
- b) Élaborer des mesures concrètes visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'énergie;
- c) Adopter, au niveau des pays, des politiques et des plans couvrant les aspects économiques, sociaux et écologiques de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie;

d) Prendre des engagements visant à transférer les technologies appropriées aux pays en développement et aux pays en transition pour leur permettre de recourir davantage aux sources d'énergie renouvelables; les pays devraient également accroître leur utilisation des techniques moins polluantes, y compris celles qui font appel aux combustibles fossiles, et tendre à davantage d'efficacité dans la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie;

e) Encourager, aux niveaux international et national, les efforts en matière de recherche-développement et d'utilisation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables; et encourager la recherche-développement concernant des technologies moins polluantes et plus efficaces, ainsi que l'utilisation et le transfert de ces technologies, grâce à une aide internationale efficace;

f) Encourager les gouvernements et le secteur privé à étudier des modalités appropriées pour promouvoir progressivement l'internalisation des coûts environnementaux et encourager la réduction et la suppression progressive des subventions, en tenant compte respectivement des conditions économiques, sociales et environnementales des pays et de la situation et des besoins particuliers des pays en développement;

g) Encourager une amélioration de la coordination sur la question de l'énergie au sein du système des Nations Unies.

4. À la session extraordinaire, l'Assemblée a également conclu que, compte tenu des modes de consommation d'énergie les plus répandus, les modes actuels de transport n'étaient pas viables et, qu'au vu des tendances actuelles, il se peut qu'ils aggravent les problèmes écologiques, et les problèmes de santé auxquels la communauté mondiale était confrontée. Il fallait donc prendre les mesures suivantes :

a) Adopter et promouvoir, selon que de besoin, des mesures propres à atténuer les effets négatifs des transports sur l'environnement, notamment des mesures visant à rationaliser le secteur des transports;

b) Utiliser des moyens d'action variés pour accroître le rendement énergétique et les normes d'efficacité dans le secteur des transports et les secteurs connexes;

c) Promouvoir des politiques de transport intégrées prévoyant d'autres moyens de répondre aux besoins commerciaux et privés, permettant d'améliorer le fonctionnement des transports et, en particulier, encourageant la coopération internationale en matière de transfert de technologies de transport respectueuses de l'environnement;

d) Accélérer le processus d'abandon progressif de l'utilisation de l'essence au plomb.

5. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a confirmé qu'elle voyait dans le changement climatique l'un des principaux problèmes auxquels le monde devrait faire face au XXI^e siècle et indiqué que l'objectif ultime que partageaient tous les pays était de parvenir à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau propre à prévenir une dangereuse incidence de l'activité humaine sur le système climatique. L'Assemblée escomptait que l'adoption du Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son entrée en vigueur entraîneraient l'application de limitations obligatoires des émissions dans les pays concernés.

III. Processus préparatoire de la neuvième session de la Commission du développement durable

6. Conformément à la décision de la session extraordinaire, la Commission du développement durable doit se prononcer, à sa septième session, sur les modalités de la préparation des débats sur l'énergie dans le contexte du développement durable, qui auront lieu à la neuvième session de la Commission, en 2001. De l'avis du Secrétariat, le processus préparatoire devrait comprendre les éléments suivants :

A. Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable

7. Deux réunions du Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable, qui se tiendront, conformément à la décision de l'Assemblée générale, en 2000 et 2001, en même temps que les réunions intersessions de la Commission.

8. Étant donné que le rôle des groupes de travail intersessions de la Commission est de contribuer à la préparation de la session de la Commission pour une année donnée, il est proposé que, comme les questions relatives à l'énergie ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de la huitième session de la Commission en l'an 2000, la première réunion du Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en

matière d'énergie et de développement durable soit organisée au cours du premier trimestre, en plus des deux réunions ordinaires des groupes de travail intersessions qui axeront leurs travaux sur le thème et les sujets inscrits à l'ordre du jour de la huitième session de la Commission, conformément à la pratique établie.

9. Il est important de garantir que le Groupe intergouvernemental d'experts en matière d'énergie et de développement durable engage, à sa première session, un débat de fond sur la question de l'énergie dans le contexte du développement durable et examine la portée et la structure des conclusions pertinentes de la neuvième session de la Commission. Le Groupe pourrait également faire des recommandations en ce qui concerne l'ordre du jour, la date et la durée de sa deuxième session qui aura lieu en 2001, en vue des préparatifs finals de la neuvième session de la Commission.

B. Contribution du nouveau Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

10. Aux termes de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe I.C et D, le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement se compose de deux sous-groupes, comprenant chacun 12 experts, dont l'un est chargé des questions liées à l'énergie. Dans cette résolution, le Conseil a également décidé que les travaux du Comité devraient tenir pleinement compte du programme de travail pluriannuel de la Commission, de façon à ce que son propre programme soit complémentaire des travaux de la Commission. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement, qui a tenu sa première session du 5 au 16 avril 1999 à New York, juste avant la septième session de la Commission, a donc demandé à son sous-groupe chargé des questions liées à l'énergie de contribuer au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission sur les différentes options concernant une stratégie énergétique viable et sur les mesures à prendre à cette fin, y compris des contributions aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts en matière d'énergie et de développement durable.

11. Le rapport de la première session du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement sera présenté, pour examen et approbation, au Conseil économique et social, à sa session de fond de 1999.

C. Contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales

12. Les contributions devraient comprendre les éléments suivants :

a) Suite à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Comité interorganisations sur le développement durable a décidé, à sa douzième réunion, en septembre 1998, de créer une équipe spéciale interorganisations sur l'énergie afin de coordonner les contributions de tous les organismes compétents des Nations Unies aux travaux de la Commission en matière d'énergie et de développement durable. Un rapport préliminaire sur le plan de travail du système des Nations Unies en matière d'énergie, établi pour la neuvième session de la Commission, a été examiné par le Comité interorganisations sur le développement durable à sa treizième session. Le Comité a ensuite demandé à l'Équipe spéciale d'achever la version définitive d'un plan de travail à l'échelle du système sur l'énergie, l'atmosphère et les transports pour la période allant jusqu'à 2001. La première réunion de l'Équipe spéciale s'est tenue le 8 avril 1999 à New York, en même temps que la première réunion du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement. Les membres de l'Équipe spéciale ont reconnu que les activités prévues étaient complémentaires, et qu'il fallait éviter les chevauchements, notamment avec celles se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La coordination des activités et l'échange des informations sont des éléments indispensables à l'échelle du système. Les membres ont reconnu que les avantages et les inconvénients des diverses options énergétiques, l'incidence de l'énergie d'un point de vue social, économique et environnemental, et la prise en considération du rôle des intervenants, notamment les communautés scientifique et universitaire, devraient faire partie intégrante d'une démarche commune. Les membres de l'Équipe spéciale ont passé en revue les activités en cours ou prévues dans le cadre de la préparation de la neuvième session de la Commission du développement durable. En vue d'améliorer la coordination et de promouvoir les synergies entre ces diverses activités et afin de mieux préparer la neuvième session de la Commission, il a été décidé d'installer un réseau électronique. Les membres de l'Équipe spéciale ont décidé de fournir des informations actualisées sur les travaux en cours ou prévus, en vue d'une présentation matricielle des activités du système des Nations Unies menées en prévision de la neuvième session. Les informations serviront également pour l'établissement des rapports du Secrétaire général dans le cadre du processus préparatoire de la neuvième session, qui seront

soumis au Groupe intergouvernemental d'experts en matière d'énergie et de développement durable, pour examen. L'Équipe spéciale se réunira à nouveau en septembre/octobre 1999 pour le suivi des préparatifs de la neuvième session de la Commission et pour examiner la première version de l'évaluation de l'énergie au niveau mondial (voir ci-après);

b) La Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétaire de l'ONU, par l'intermédiaire de son service de l'énergie et des transports et en coopération étroite avec d'autres entités du système des Nations Unies, des gouvernements et des grands groupes, fournira des services d'appui fonctionnel au processus préparatoire;

c) Le Département, le PNUD et le Conseil mondial de l'énergie établissent une étude commune intitulée «Évaluation de l'énergie au niveau mondial». Cette évaluation devrait constituer une activité majeure du processus préparatoire et apporter une contribution importante à la neuvième session de la Commission.

D. Contributions provenant d'initiatives gouvernementales, du secteur privé et des grands groupes

13. On compte que, conformément à la pratique de la Commission, le processus préparatoire bénéficiera de diverses initiatives et activités entreprises par les gouvernements, ainsi que des contributions effectives du secteur privé et des grands groupes.

IV. Propositions d'action pour la Commission du développement durable à sa septième session

14. À sa septième session, la Commission du développement durable devrait commencer à préparer sa neuvième session, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution S-19/2, et arrêter les modalités spécifiques du processus préparatoire de cette session. Elle est donc invitée à examiner le projet de résolution ci-après, qui pourrait être présenté pour adoption au Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 :

«Préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable consacrée à la question de l'énergie»

Le Conseil économique et social,

Rappelant le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, dans lequel celle-ci a notamment décidé que les préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable sur la question de l'énergie devraient être confiés à un groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable, dont les réunions se tiendraient en même temps que les réunions intersessions entre la huitième et la neuvième session de la Commission,

1. *Décide* que la première session du Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable se tiendra à New York au cours du premier trimestre de 2000, pendant une durée d'une semaine, en même temps que les réunions des groupes de travail intersessions de la Commission, et que son ordre du jour provisoire sera le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparation de la neuvième session de la Commission du développement durable sur la question de l'énergie.
4. Ordre du jour provisoire de sa deuxième session.
5. Adoption du rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa première session.

2. *Décide également* qu'à sa première session, le Groupe d'experts tiendra un débat de fond sur la question de l'énergie et du développement durable, en tenant pleinement compte des dispositions du paragraphe 46 du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21; qu'il examinera la portée et la structure possibles des résultats pertinents de la neuvième session de la Commission du développement durable; et qu'il fera également des recommandations à la Commission au sujet de l'ordre du jour, de la date et de la durée de sa deuxième session, qui se tiendra en 2001;

3. *Se félicite* de la contribution au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission apportée par le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement concernant différentes options pour une

stratégie énergétique viable et les mesures à prendre à cette fin;

4. *Se félicite également* de l'intention des entités du système des Nations Unies, exprimée notamment par l'Équipe spéciale interorganisations sur l'énergie du Comité interorganisations sur le développement durable, de participer activement aux travaux du Groupe d'experts;

5. *Invite* le Secrétaire général, en collaboration étroite avec les entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales intéressées, à établir des rapports analytiques et d'autres documents, selon que de besoin, qui seront examinés à la première session du Groupe d'experts;

6. *Demande* aux gouvernements, aux organisations internationales, au secteur privé et aux autres grands groupes de participer et de contribuer activement au processus préparatoire.»